

Table des matières

Sommaire	5
-----------------------	---

Introduction. Modulation familiale des montants, sélectivité des prestations et exigences de contrepartie : des difficultés et des débats persistants	7
--	---

DANIEL DUMONT

Section 1. Quelle modulation familiale des montants ?	10
§ 1. La modulation des montants en fonction de la composition du ménage.....	10
§ 2. Inégalités de genre et immixtions dans la vie privée	12
Section 2. Quelle sélectivité des prestations ?.....	14
§ 1. La prise en considération des autres ressources financières dans le calcul des prestations.....	15
§ 2. Non-recours aux prestations et pièges à l'emploi	17
Section 3. Quelles exigences de contrepartie ?	24
§ 1. Les mécanismes de contrepartie comme vecteur de responsabilisation.....	24
§ 2. Politiques d'activation et exclusions.....	26

La modulation familiale des montants : les catégories de bénéficiaires	33
---	----

JULIETTE GILMAN, FRANCE LAMBINET et HUGO MORMONT

Introduction	34
Section 1. La cohabitation dans le droit de la sécurité sociale	36
§ 1. Considérations générales sur la cohabitation	38
§ 2. La vie sous le même toit (critère géographique).....	40
§ 3. Le règlement principalement en commun des questions ménagères (critère « socio-économique »).....	41

a)	Considérations générales sur le règlement principalement en commun des questions ménagères ..	41
b)	Les deux composantes du règlement principalement en commun des questions ménagères.....	46
c)	Décisions de fond sur le règlement principalement en commun des questions ménagères.....	47
d)	Les arrêts de la Cour de cassation et de la Cour constitutionnelle	53
§ 4.	Synthèse de la notion de cohabitation	64
Section 2.	L'assurance chômage.....	65
§ 1.	Historique des catégories	65
§ 2.	Les catégories dans la réglementation actuelle.....	70
a)	Le travailleur cohabitant	70
b)	Le travailleur ayant charge de famille.....	72
c)	Le travailleur isolé.....	75
d)	La prise en compte des revenus des personnes vivant avec le chômeur	75
e)	La preuve de la catégorie de bénéficiaire	76
f)	Constats.....	76
Section 3.	Le droit passerelle.....	77
§ 1.	Historique des catégories	77
§ 2.	Les catégories dans la législation actuelle	79
Section 4.	L'assurance indemnités	83
§ 1.	Historique des catégories	84
§ 2.	Les catégories dans la législation actuelle	89
a)	Le travailleur ayant personne à charge.....	90
b)	Le travailleur subissant une perte de revenu unique	94
c)	Le travailleur cohabitant	95
d)	La prise en compte des revenus des personnes vivant avec le bénéficiaire.....	98
e)	Constats.....	98
Section 5.	Les risques professionnels.....	99
Section 6.	Les pensions de retraite	99
§ 1.	Historique des catégories	100
§ 2.	Les catégories dans la législation actuelle	101
Section 7.	Le revenu d'intégration	106
§ 1.	Historique des catégories	107
§ 2.	Les catégories de bénéficiaires dans la législation actuelle....	112

a) La personne ayant charge de famille	112
b) L'isolé	115
c) Le cohabitant.....	116
d) La prise en compte des ressources des personnes vivant avec le bénéficiaire.....	116
e) Constats.....	121
Section 8. La garantie de revenus aux personnes âgées	122
§ 1. Historique des catégories	122
§ 2. Les catégories dans la législation actuelle	126
a) La personne isolée ou assimilée	126
b) La personne cohabitante.....	127
c) La prise en compte des ressources des personnes vivant avec le bénéficiaire.....	131
Section 9. Les allocations aux personnes handicapées : l'allocation de remplacement de revenus.....	133
§ 1. Historique des catégories	134
§ 2. Les catégories dans la législation actuelle	140
a) La catégorie « C »	141
1° Le ménage	141
2° Les enfants à charge	146
b) Catégorie « B ».....	146
c) Catégorie « A ».....	147
d) La prise en compte des revenus des cohabitants.....	147
e) Constats.....	149
Conclusion : quelques constats de portée transversale	149

La sélectivité des prestations : les mécanismes de cumul des allocations avec d'autres ressources financières ou une activité

**DANIEL DUMONT, CHARLES-ÉRIC CLESSE, PAULINE DE DECKER,
JONATHAN DE WILDE D'ESTMAEL, IVAN FICHER, SOPHIE GÉRARD
et JEAN-FRANÇOIS NEVEN**

Introduction	157
Section 1. L'assurance chômage.....	160
§ 1. L'interdiction de cumuler les allocations avec un « travail »...	161
a) La notion de « travail » prohibé	162
1° Considérations générales	162

2°	L'activité effectuée pour son propre compte	163
3°	L'activité pour des tiers.....	166
4°	Les activités expressément exclues de la notion de travail.....	168
b)	Le sort réservé à quelques activités particulières	169
1°	Mandat au sein d'une société commerciale.....	170
2°	Mandat au sein d'une ASBL ou d'une fondation	173
3°	Mandats politiques.....	177
4°	Travaux de construction ou de rénovation	178
5°	Activités sportives.....	179
6°	Loisirs	180
7°	Prestations réalisées dans le cadre de l'économie collaborative au travers de plateformes numériques... ..	181
8°	Études et formations.....	182
c)	Les exceptions : les formes de travail autorisées.....	182
1°	Le travail occasionnel	183
2°	L'activité accessoire (préexistante).....	184
3°	Le travail associatif (préexistant)	186
4°	Les activités bénévoles.....	188
i)	Le volontariat	188
ii)	L'activité bénévole pour le compte d'un particulier.....	191
5°	Le lancement comme indépendant.....	193
6°	La mesure « tremplin indépendant »	194
7°	La reprise d'une activité salariée à temps partiel.....	196
8°	Les mécanismes d'activation des allocations	197
d)	Les conséquences en cas de travail non autorisé : privation des allocations, récupération de l'indu et sanctions.....	198
§ 2.	Le cumul avec d'autres ressources ou prestations sociales... ..	200
a)	Le cumul avec une rémunération	201
1°	Les revenus d'une activité accessoire autorisée	202
2°	Le défraiement dans le cadre d'une activité bénévole	203
3°	Les avantages accordés dans le cadre d'une formation, des études, d'un stage ou d'un apprentissage.....	203
4°	Les autres revenus immunisés	205
b)	Les cumuls avec d'autres prestations sociales.....	206

1° Le cumul avec une indemnité couvrant une incapacité de travail	206
i) Cumul avec les indemnités de mutuelle	207
ii) Cumul avec l'indemnisation au titre des risques professionnels	207
iii) Cumul avec une indemnité allouée par un autre régime de sécurité sociale	208
iv) Cumul avec la réparation de droit commun	209
2° Le cumul avec une pension	210
Section 2. Le droit passerelle.....	214
Section 3. L'assurance indemnités	223
§ 1. Le régime des travailleurs salariés.....	224
a) L'interdiction de cumuler les indemnités d'incapacité avec une « activité ».....	225
1° La notion d'« activité » prohibée.....	225
i) Considérations générales	225
ii) La notion d'activité au sens de la loi du 9 août 1963 et de ses arrêtés d'exécution	226
iii) L'interprétation large conférée à la notion d'activité par la Cour de cassation.....	228
iv) Critiques de l'interprétation large de la notion d'activité.....	230
2° La définition de la notion de cessation.....	234
i) Considérations générales	234
ii) Conséquences de l'absence de toute cessation au moment de l'entrée en incapacité	234
iii) Critique de la pertinence du maintien de la condition de cessation d'activité	235
3° Le cas spécifique des travailleurs combinant plusieurs activités.....	237
b) L'exception au principe de cessation d'activité : la reprise de travail autorisée. Vers une logique d'encouragement du retour progressif au travail ?	239
1° Objet du mécanisme de reprise partielle autorisée : assurer de manière encadrée le retour au travail souhaité par l'assuré social.....	240
2° Conditions de fond et de forme entourant la reprise de travail autorisée	241
i) Conditions de fond entourant la reprise de travail autorisée	241

ii)	Conditions de forme	243
iii)	Hypothèses d'autorisation d'office de reprise du travail	247
3°	Conditions financières liées à la reprise d'activité autorisée : quel cumul de revenus est autorisé ?.....	248
i)	Les contours de la réforme de février 2018	248
ii)	Perspectives critiques sur cette réforme.....	251
4°	L'encadrement des conséquences d'une reprise du travail non autorisée	252
i)	Champ d'application du mécanisme de régularisation	253
ii)	Les aspects médicaux et administratifs du mécanisme de régularisation	254
c)	Le cumul des prestations avec certaines activités spécifiques	256
1°	Le volontariat au sens de la loi du 3 juillet 2005.....	256
i)	Les conditions permettant le cumul avec l'activité volontaire.....	256
ii)	Le cumul de ressources autorisé.....	259
2°	Le travail associatif au sens de la loi du 24 décembre 2020 relative au travail associatif (lui-même limité au secteur sportif).....	260
i)	Les conditions permettant le cumul d'activité.....	260
ii)	Le cumul de ressources autorisé.....	262
3°	Les mandats politiques et judiciaires	263
i)	Les conditions du cumul d'activité autorisé.....	263
ii)	La question du cumul des ressources liées à ces mandats.....	263
4°	Les études et formations	264
5°	Le bénévolat (non organisé) ou le service d'amis.....	264
6°	Les aidants proches.....	265
d)	Conclusions quant au système de cumul d'activités et de revenus dans le régime des travailleurs salariés....	266
§ 2.	Le régime des travailleurs indépendants	267
a)	Le principe : l'interdiction de cumuler les indemnités avec une « activité professionnelle ».....	268
1°	La notion d'activité professionnelle prohibée selon l'arrêté royal du 20 juillet 1971	269
i)	L'activité doit être réelle et personnelle.....	270
ii)	L'activité doit être régulière.....	270

iii) L'activité doit poursuivre un but de lucre ou s'insérer dans le courant des échanges économiques	271
2° Le cas particulier de certaines activités	273
i) Le sort des mandats politiques	273
ii) Le travail volontaire	273
iii) Les aidants proches	275
iv) Le travail associatif	275
v) Les études et formations	276
3° La notion de cessation d'activité	276
i) Appréciation de l'activité personnelle du travailleur indépendant	276
ii) Absence de lien entre cessation d'activité et absence de revenus	277
4° L'exception jurisprudentielle à la condition de cessation (complète) d'activité : l'activité de minime importance	278
b) L'exception : la reprise autorisée du travail et le régime de cumul avec des revenus professionnels	281
1° L'exception : la reprise autorisée du travail	282
i) Considérations générales	282
ii) La reprise poursuivant l'objectif d'une réinsertion complète (autorisation « article 23 »)	283
iii) La reprise ne poursuivant pas l'objectif de réinsertion complète (autorisation « article 23bis »)	285
2° Le régime de cumul des revenus professionnels avec les indemnités d'incapacité	286
i) L'assuré social exerce uniquement une activité via une autorisation « article 23 »	286
ii) L'assuré social exerce uniquement une activité via une autorisation « article 23bis »	287
iii) Le titulaire a d'abord reçu une autorisation « article 23 » et est ensuite passé sous le régime de l'autorisation « article 23bis »	290
3° Les conséquences en cas de travail non autorisé : privation des indemnités, récupération de l'indu et sanctions	291
i) La régularisation sur le plan médical	292

ii) La régularisation sur le plan administratif.....	294
c) Le cumul avec d'autres ressources.....	295
1° Les revenus tirés d'une activité minimale.....	296
2° Le défraiement dans le cadre d'un travail volontaire.....	296
3° Les revenus issus du travail associatif	297
i) En cas de respect des conditions de l'article 19, alinéa 3, de l'arrêté royal du 20 juillet 1971 et du prescrit de la loi du 24 décembre 2020 relative au travail associatif	297
ii) En cas de non-respect de l'ensemble des conditions visées à l'article 19, alinéa 3, de l'arrêté royal du 20 juillet 1971 et du prescrit de la loi du 24 décembre 2020.....	297
d) Conclusions quant au système de cumul d'activités et de revenus dans le régime des travailleurs indépendants.....	298
Section 4. Les pensions	301
§ 1. Le cumul des pensions avec une activité professionnelle ...	304
a) Cadre général : les activités dont l'exercice est susceptible de déclencher l'application d'une limitation de cumul	304
1° Un caractère professionnel déduit de la qualification fiscale des revenus	305
2° Une activité professionnelle qui doit être exercée de manière effective après la prise de cours de la pension.....	310
3° Précisions complémentaires en lien avec les différentes activités	312
b) Les hypothèses de cumul illimité	315
1° La pension de retraite à partir de l'année du 65e anniversaire ou après 45 ans de carrière.....	315
2° L'allocation de transition.....	317
3° L'activité scientifique ou artistique	318
4° L'achèvement des mandats politiques et de certains mandats publics en cours à la date du départ à la pension.....	321
c) Les cumuls qui restent soumis à limitations	322
1° Les différents plafonds de revenus : montants et adaptations.....	322

2° Les situations qui restent soumises à un plafond de revenus	325
i) Pensions de retraite anticipée.....	325
ii) Pensions de survie.....	326
iii) Conjoint du bénéficiaire d'une pension au taux ménage	328
d) Obligation de déclaration et conséquences d'un dépassement des plafonds	329
e) Regards critiques sur l'évolution des règles en matière d'activités autorisées.....	332
§ 2. Le cumul d'une pension et d'un revenu de remplacement	335
a) L'interdiction de cumuler une pension de retraite et un revenu de remplacement	335
b) Le cumul d'une allocation de transition ou d'une pension de survie avec un revenu de remplacement.....	338
c) Une restriction de cumul qui emporte des effets disproportionnés ?	339
§ 3. Le cumul de pensions relevant de différents régimes.....	341
a) La limitation au cumul de plusieurs pensions : le principe de l'unité de carrière	342
b) La limitation du cumul entre une pension de survie et d'autres pensions de survie ou de retraite	346
Section 5. Le revenu d'intégration	349
§ 1. Le principe	353
a) Les personnes dont les ressources sont prises en considération	355
1° Le demandeur	356
2° Les cohabitants.....	356
i) Le partenaire de vie.....	357
ii) Les ascendants et descendants majeurs au premier degré	360
iii) Les autres cohabitants	365
3° Les personnes qui ne cohabitent pas avec le demandeur.....	365
b) Les ressources prises en considération	366
1° Le principe : toutes les ressources dont dispose le demandeur.....	367
2° Mode particulier de calcul de certaines ressources...	369
§ 2. Les ressources immunisées	379

a)	L'exonération socioprofessionnelle	379
b)	L'exonération forfaitaire par catégorie	384
c)	Les ressources entièrement immunisées	385
d)	Une question controversée : l'application des règles exonératoires aux ressources des cohabitants	389
Section 6.	La garantie de revenus aux personnes âgées	395
§ 1.	Le principe	397
a)	Les personnes dont les ressources sont prises en considération	397
b)	Les ressources prises en considération	400
§ 2.	Les ressources immunisées	407
Section 7.	Les allocations aux personnes handicapées.....	412
§ 1.	Le principe	416
a)	Les personnes dont les ressources sont prises en considération	416
b)	Les ressources prises en considération	422
1°	Les capitaux couvrant une perte de capacité de gain ou d'autonomie.....	423
2°	Les revenus imposables au regard du calcul de l'impôt des personnes physiques.....	426
i)	Les revenus imposables	427
ii)	L'année de référence.....	431
§ 2.	Les ressources immunisées : le système des abattements...	435
a)	Les abattements dans le calcul de l'allocation de remplacement de revenus	437
b)	Les abattements dans le calcul de l'allocation d'intégration	439
Section 8.	Les allocations familiales.....	445
§ 1.	Le régime précédemment applicable au niveau fédéral	448
a)	L'incidence du régime de sécurité sociale.....	448
b)	L'incidence de la structure du ménage au sein duquel vit le bénéficiaire	449
c)	L'incidence des données personnelles relatives au bénéficiaire	449
1°	L'âge de l'enfant.....	449
2°	L'état de santé de l'enfant.....	449
d)	L'incidence du statut de famille monoparentale.....	449
e)	L'incidence du montant des ressources de l'attributaire ...	450

f) L'incidence de l'état de santé de l'attributaire	450
§ 2. Le régime applicable en Région de Bruxelles-Capitale	450
a) Les allocations versées	450
b) La notion de ménage	452
§ 3. Le régime applicable en Région wallonne	452
a) Généralités	452
b) La famille monoparentale	453
c) Les familles nombreuses	454
d) Le supplément social	455
§ 4. Les montants indexés à partir de mars 2020 des allocations familiales	456
a) Au niveau fédéral	456
b) Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale	457
1° Allocation ordinaire (par mois et par enfant)	457
2° Les suppléments sociaux liés aux revenus du ménage (par mois et par enfant)	457
i) Revenu annuel inférieur à 31.620 EUR	457
ii) Revenu annuel inférieur à 45.900 EUR	457
c) Au niveau de la Région wallonne	457
§ 5. La preuve de la situation familiale	458
Conclusion : Quelques constats de portée transversale	459

Les exigences de contrepartie : la balance entre les droits et les efforts d'insertion professionnelle..... 467

HÉLÈNE DEROUBAIX et VANESSA DE GREEF

Introduction	468
Section 1. L'assurance chômage	470
§ 1. Contenu des devoirs de l'assuré social	472
a) La délimitation du marché de l'emploi pour lequel le chômeur doit être disponible : la notion d'emploi convenable	472
b) Le premier pan de l'exigence de disponibilité pour le marché de l'emploi : la disponibilité passive	485
c) Le deuxième pan de l'exigence de disponibilité pour le marché de l'emploi : la disponibilité active	491
§ 2. Contenu des obligations des institutions de sécurité sociale	493
a) Offrir un accompagnement aux chômeurs	494

b)	Suivre et contrôler le comportement de recherche d'emploi.....	500
§ 3.	Formalisation des droits et devoirs réciproques.....	505
§ 4.	« Droits » de l'assuré social au sujet de son accompagnement	508
a)	Les « droits » de l'assuré social au sujet de son accompagnement en phase non contentieuse.....	509
b)	Les « droits » de l'assuré social au sujet de son accompagnement en phase contentieuse.....	509
Section 2.	L'assurance indemnités	513
§ 1.	Contenu des devoirs de l'assuré social	515
a)	Le principe : l'assuré n'est pas tenu de se réinsérer	515
b)	Une contrepartie de ne pas faire : la cessation d'activités.....	517
1°	La cessation d'activités et ses différences entre les régimes pour salariés et indépendants.....	518
2°	La cessation d'activités et ses rapprochements entre les régimes pour salariés et indépendants.....	525
c)	Une contrepartie informelle : le suivi d'une formation..	530
d)	Une contrepartie recalée : l'obligation de suivre un traitement médical	534
§ 2.	Contenu des obligations de l'institution de sécurité sociale	536
§ 3.	Formalisation des droits et des devoirs réciproques.....	542
§ 4.	« Droits » de l'assuré social au sujet de son accompagnement	544
a)	Les « droits » de l'assuré social sur l'accompagnement en phase non contentieuse	544
b)	Les « droits » de l'assuré social sur l'accompagnement en phase contentieuse.....	545
Section 3.	Le droit de l'aide sociale	549
§ 1.	Contenu des devoirs de l'assuré social	553
a)	Le régime général : contours de l'exigence de disposition au travail	553
b)	Les dispenses : les motifs de santé ou d'équité.....	560
1°	Les motifs de santé	560
2°	Les motifs d'équité.....	562
§ 2.	Contenu des obligations de l'institution de sécurité sociale...	565
a)	La détermination des besoins de l'assuré social : l'enquête sociale	566

b) L'accompagnement : le rôle des CPAS.....	568
c) Les obligations des CPAS dans le cadre de l'évaluation des efforts du bénéficiaire	571
§ 3. Formalisation des droits et devoirs réciproques.....	575
§ 4. « Droits » de l'assuré social au sujet de son accompagnement	580
a) Les « droits » de l'assuré social sur l'accompagnement en phase non contentieuse	581
b) Les « droits » de l'assuré social sur l'accompagnement en phase contentieuse	583
Conclusion : quelques constats de portée transversale.....	586
Table des matières	593